

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenus réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal, le lundi, 5 octobre 2020 à compter de 19 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 5 octobre 2020 à huis clos et par voie de téléconférence.

Sont présents soit à huis clos par téléconférence

Madame Christine Marchand, maire suppléante participe par téléconférence

M. Michel Prince, conseiller participe par téléconférence

M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence

M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence

M. Laurent Garneau, conseiller participe par téléconférence

ABSENT : Gilles Gosselin et André Henri

Chaque personne s'est identifiée individuellement.

Assiste également par téléconférence à la séance à huis clos, Mme Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

2020-04-050 LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

Un avis a été publié sur le site Internet de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens et par avis public en date du 29 septembre pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser ses questions par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, Madame Christine Marchand, mairesse suppléante procède à l'ouverture de la séance à 19 :00 hre.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les Régies Intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme la téléconférence ou visioconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 5 octobre 2020 par voix de huis clos et de téléconférence.

2. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du mois de septembre 2020
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière 2 fois par année
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Dossier des Hauts reliefs (Christine Marchand)
 - 7.2 Mise à jour des règlements et rencontre avec les étudiantes (Claude Caron)
 - 7.3 Résolution pour Hydro Québec
8. Administration ;
 - 8.1 Remplacement du maire pour une séance du 15 d'octobre à la Régie des 3Monts
 - 8.2 Dossier Ham-Sud
 - 8.3 Soumission pour un nouveau photocopieur
 - 8.4 Demande de M. Réal Tremblay pour rejeter l'appel de la Municipalité, présentable en date du 16 novembre 2020
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Demande pour les services des pompiers afin de nettoyer la conduite du sanitaire
10. Sécurité publique ;
11. Voirie ;
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur
 - 11.2 Résolution pour une autorisation à M. Lachance du chemin de la Rive
 - 11.3 Résolution pour une autorisation de traverses de route pour le club Alléghanish
12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Résolution d'appui à Accès Logis

13. Loisirs et culture ;
 - 13.1 Budget autorisé pour le concours de photos du calendrier 2021
14. Affaires diverses ;
15. Liste des correspondances ;
 - Avis de dépôt au cadastre rue Paradis
 - Contrat d'acquisition d'une partie de la rue l'anse
 - Association Régionale de Loisirs pour personnes handicapées : demande d'aide financière
 - Légion Royale Canadienne : le Jour du Souvenir se tiendra samedi le 7 novembre
 - Invitation de la Fondation à Notre Santé pour une expérience virtuelle
 - Groupe Mobilisation.
 - Invitation à l'inauguration des nouveaux équipements du SIUCQ le 7 octobre
 - Accusé réception du rapport agronomique de la CPTAQ relatif à la carrière Sts-Martyrs
 - Lettre de l'association du Lac Coulombe
- 15.1 VARIA
 - a) Annulation de l'échange de livres
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance.

2020-10-159 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la secrétaire en a fait la lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince, conseiller.

Appuyé par Jonatan Roux, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :
Que l'ordre du jour soit adopté, le varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-10-160 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance du Conseil du 14 septembre 2020 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claude Caron, conseiller, appuyé par Michel Prince conseiller;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 803.25\$
Salaire DG :	1 020.40\$
Sogetel :	284.80\$
Hydro Québec :	247.49\$

2020-10-161 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Madame la secrétaire fait mention de la liste des comptes qui s'élèvent au montant de **50 566.64\$**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **50 566.64 \$** a été présentée aux élus;

CONSIDÉRANT QUE la facture de Me Beauregard (inscrite à la ligne 18) doit être retiré de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseillère, appuyé par Jonatan Roux, conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes soit acceptée en retirant celui de la ligne numéro 18 au montant de 389.48\$,

QUE le paiement soient autorisés pour les autres comptes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

	Les Entreprises Michel Grenier inc. (excavation 20,	
1	Principale)	517.39
2	Christine Marchand, mairesse suppléante	915.00
3	Michel Prince, conseiller	377.65
4	Laurent Garneau, conseiller	377.65
5	Claude Caron, conseiller	377.65
6	Jonatan Roux, conseiller	377.65
7	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
8	Bell Mobilité inc. (octobre)	54.00
9	Buropro (septembre)	207.16
10	La Capitale (octobre)	976.95
11	Entretien Général Lemay (septembre)	887.61
12	Excavation Marquis Tardif inc. (septembre)	20 775.93
13	Eurofins Environex (septembre)	909.46
14	Gesterra (août, septembre)	15 969.05
15	Hamel Propane inc. (septembre)	245.58
16	Hydro-Québec (éclairage public / septembre)	247.79
17	Sogetel (octobre)	284.80
18	Sylvain Beauregard avocat inc. (informations générales)	389.48
19	Vivaco Groupe Coopératif (septembre)	23.23

20	Alain Gagné (toilette chimique)	1 121.00
21	Aubert & Morency, notaires (contrat / rue de l'Anse)	789.86
22	Librairie Renaud-Bray (livres)	68.09
23	Philippe Toutant & Magalie Therrien-Grenier (remb. / écart ponceaux)	411.61
24	Total du salaire de la D.G. :	1 020.40
25	Total des salaires & déplacements :	3 253.48
	TOTAL :	50 956.12 \$
	NOUVEAU SOLDE APRÈS LE RETRAIT DU # 18	<u>50 566.64 \$</u>

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

2020-10-162 7.1 IMPLANTATION D'UN FRIGO-LIBRE SERVICE ÉTÉ 2021

Madame Christine Marchand présente le projet provenant des Hauts-Reliefs.

CONSIDÉRANT QUE le service d'entraide des Hauts-Reliefs prévoit implanter un Frigo-libre-service dans chaque municipalité qu'il dessert pour l'été 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens pourraient partager dans le Frigo collectif, des surplus de leur récolte et autres aliments ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet déjà implanté dans la municipalité de Tingwick a remporté un succès immédiat ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'entraide des Hauts-Reliefs s'engage à ce qu'une équipe de bénévole s'occupe de son entretien hebdomadaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Jonatan Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

Que le conseil accepte ce projet et qu'un emplacement soit trouvé pour ledit frigo.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

7.2 RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LES ÉTUDIANTES EN DROIT

Monsieur Claude Caron présente un bref résumé de la rencontre tenue avec les étudiantes en Droit de l'Université de Sherbrooke ;

Le projet retenu vise la présentation d'un règlement relatif au stationnement et à l'accès au quai municipal.

2020-10-163 7.3 RÉSOLUTION POUR HYDRO QUÉBEC

ATTENDU QUE les citoyens de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désirent faire connaître leur mécontentement suite aux nombreuses pannes de courant répétitives survenues sur le territoire de la municipalité.

ATTENDU QU'une évaluation a été comptabilisée quant au nombre d'heures que les citoyens de la municipalité n'ont pas obtenu le service requis, soit un minimum de 170 heures au cours la dernière année.

ATTENDU QU'à plusieurs reprises les pannes ont eu lieu sans raison et sans intempérie.

En conséquence il est proposé par Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

Qu'une demande officielle soit déposée auprès d' Hydro Québec pour qu'elle donne suite avec diligence à la présente requête, qu'elle fasse une étude exhaustive des équipements en place et qu'elle remplace ceux qui sont désuets ou insuffisants, en plus de procéder rapidement à un élagage systématique de la végétation encombrant ses lignes électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 DOSSIER DES HAUTS-RELIEFS

Madame Christine Marchand, fait mention qu'une demande de subvention a été déposé auprès du Mouvement Desjardins pour l'obtention d'un financement afin de relocaliser certains équipements des Services d'Entraide Des Hauts-Reliefs à Ham-Nord.

8. ADMINISTRATION ;

2020-10-164 8.1 REMPLACEMENT DU MAIRE POUR LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS.

ATTENDU QUE Monsieur André Henri, maire doit être remplacé à la séance de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts qui sera tenue le 15 octobre ;

ATTENDU QUE Madame Christine Marchand, mairesse suppléante, est mandatée pour siéger à cette rencontre en remplacement de M. André Henri, maire.

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Jonatan Roux il est résolu à l'unanimité des conseillers présents la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

Que Madame Christine Marchand, mairesse suppléante aie le mandat de remplacer M. André Henri, maire lors de cette rencontre de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts qui aura lieu le 15 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 DOSSIER HAM-SUD/DUPOIS

Le présent dossier évolue normalement et une réponse à l'offre présentée le 3 septembre de cette année sera demandée à la municipalité de Ham-Sud d'ici le 13 octobre 2020, ce qui permettra la tenue d'une séance spéciale du conseil le 19 octobre 2020.

8.3 SOUMISSION POUR UN PHOTOCOPIEUR

Deux soumissions ont été déposés l'une de Bureau Pro et l'autre de Méga Bureau.
Une analyse sera faite par M. Michel Prince et la directrice générale.

8.4 M. RÉAL TREMBLAY PRÉSENTE UNE DEMANDE DE REJET À LA COUR

Pour faire suite à la demande d'appel de la municipalité dans le dossier l'opposant à M. Réal Tremblay, celui-ci demande à la cour de rejeter cette demande d'appel et le tout sera entendu le 16 novembre 2020.

9.0 AQUEDUC/ÉGOUTS ;

2020-10-165 9.1 DEMANDE AU SERVICE D'INCENDIE POUR NETTOYER LA CONDUITE DU RÉSEAU SANITAIRE SITUÉ SUR LE CHEMIN DU VILLAGE

Sur proposition de Jonatan Roux, appuyé de Claude Caron il est résolu à l'unanimité des conseillers présents la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

Que la municipalité demande au service d'incendie d'effectuer comme par le passé le nettoyage de la conduite du réseau sanitaire situé sur le Chemin du Village.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VOIRIE ;

11.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR.

A été transmis aux élus lors de l'atelier de travail.

2020-10-166 11.2 DEMANDE DE M. GUY LACHANCE PROPRIÉTAIRE DU 12 CHEMIN DE LA RIVE

ATTENDU QU'une demande a été déposée le mois passé par M. Guy Lachance propriétaire du 12 chemin de la Rive pour effectuer la pose de conduites d'eau potable et de pluvial sous l'assiette du Chemin de la Rive, propriété de la municipalité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont obtenu l'avis du Ministère de l'Environnement sur ce sujet.

ATTENDU QU'un courriel a été transmis à M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal sur ce sujet dans lequel le Ministère mentionne que cette demande relève uniquement de l'inspecteur municipal.

ATTENDU QUE la municipalité accepte que les conduites d'eau potable et de pluvial puissent être installés sous l'assiette du chemin de la Rive propriété de la municipalité puisqu'elles serviront uniquement à remplacer celles existantes et qui causent problème en période de froid ;

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Michel Prince, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

Que la municipalité autorise la pose des conduites en eau potable et pluvial sous l'assiette du Chemin de la Rive, la municipalité devant être avisé avant le début des travaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2020-10-167 11.3 AUTORISATION EN FAVEUR DU CLUB ALLÉGHANISH POUR TRAVERSER DES ROUTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Jonatan Roux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

Que la municipalité autorise la traverse des motoneiges aux endroits désignés, tel que demandé par le Club Alléghanish.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

2020-10-168 12.1 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR L'ADOPTION D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde entier, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Sur proposition de Jonatan Roux, appuyé de Claude Caron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

QUE la municipalité demande au Gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et qu'il inclu le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

13. LOISIRS ET CULTURE ;

2020-10-169 13.1 BUDGET AUTORISÉ POUR LE CONCOURS PHOTOS ET CALENDRIER 2021

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Claude Caron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

Que les sommes qui ont été allouées et prévues au budget 2020 pour cette activité soient dépensées à cet effet..

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. AFFAIRES DIVERSES ;

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

1. Avis de dépôt au cadastre de la rue Paradis
2. Contrat d'acquisition d'une partie de la rue l'Anse
3. Association Régionale des Loisirs pour personnes handicapées :demande d'aide financière
4. Légion Royale Canadienne : le jour du souvenir se tiendra samedi 7 novembre
5. Invitation de la Fondation Notre Santé à une expérience virtuelle
6. Groupe Mobilisation.
7. Invitation inauguration des nouveaux équipements du SIUCQ le 7 octobre
8. Accusé réception du rapport agronomique de la CPTAQ à l'égard de la carrière Sts-Martyrs
9. Lettre de l'Association du Lac Coulombe

16. VARIA

2020-10-170 16.1 ÉCHANGE DE LIVRES REPORTÉ

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Claude Caron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

Que l'échange de livres de la bibliothèque municipal des Saints-Martyrs-Canadiens soit reporté en 2021, compte tenu des dangers de contamination à la Covid 19.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

Aucune question n'a été reçue

18. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Proposé par Michel Prince à 19h35

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**